Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 2 novembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement 2026-491 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $;*

Ce règlement entre en vigueur le 3 novembre 2026, mais sera applicable à compter du 1er janvier 2027.

Ce règlement est déposé l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 3 novembre 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 novembre 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 novembre 2026.